



Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 13 avril 2018 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Michel Weber

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance La conseillère municipale, Danielle Huck, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2018 Le Conseil municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 février 2018.

Point 3 : Fiscalité directe locale – décision en matière de fixation des taux d'imposition pour l'exercice 2018 Les taux d'imposition pour 2018 sont maintenus comme suit :

Nature de la taxe	Taxe d'habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti	Cotisation foncière des entreprises
Taux d'imposition	20,10 %	10,21 %	32,40 %	17,22 %

→ Pour la 13^e année consécutive, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux communaux afin de ne pas accroître la fiscalité supportée par les Molshémiens.

Point 4 : Compte Administratif de l'exercice 2017 et affectation du résultat - Budget Annexe Camping Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif du budget annexe Camping de l'exercice 2017 et a pris acte des résultats comptables qui se dégagent comme suit :

• résultat de fonctionnement de clôture	:	+ 26 740,97 €
• résultat d'investissement de clôture	:	- 19 045,89 €
• excédent global	:	+ 7 695,08 €

Point 5 : Adoption du Budget Supplémentaire 2018 - Budget Annexe Camping Le Conseil municipal a approuvé le budget supplémentaire 2018 - Budget Annexe Camping comme suit :

	Dépenses				Recettes		
	Budget primitif 2018	Budget supp.	Reste à réaliser	Budget total	Budget primitif 2018	Budget supp.	Budget total
Fonctionnement	51 600,00 €	123 395,08 €	0 €	174 995,08 €	51 600,00 €	123 395,08 €	174 995,08 €
Investissement	90 000,00 €	34 940,97 €	0 €	124 940,97 €	90 000,00 €	34 940,97 €	124 940,97 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 avril 2018 -

Point 6 : Tarifs des services municipaux – camping saison 2018

Le Conseil municipal a décidé la modification des tarifs du camping municipal au 1^{er} janvier 2018.

Tarifs journaliers

1. *Campeurs +7 ans*

- basse saison : 3,90 €
- haute saison (juillet-août) : 4,60 €

2. *Campeurs - 7 ans*

- basse saison 2,40 €
- haute saison (juillet-août) : 2,80 €
- gratuité pour les enfants de moins de 4 ans

3. *Visiteurs*

- basse saison et haute saison : gratuit

4. *Emplacement caravane, tente et camping car*

- basse saison : 5,20 €
- haute saison (juillet-août) : 6,20 €

5 *Emplacement tente sans voiture*

- basse saison : 3,30 €
- haute saison (juillet-août) : 4,30 €

6. *Location résidence mobile/mobile-home*

- | | |
|--------------------------------|--------------------------------|
| - basse saison 1 nuit : 60 € | - haute saison 1 nuit : 90 € |
| - basse saison 2 nuits : 110 € | - haute saison 2 nuits : 160 € |
| - basse saison 3 nuits : 160 € | - haute saison 3 nuits : 240 € |
| - basse saison 4 nuits : 220 € | - haute saison 4 nuits : 330 € |
| - basse saison 5 nuits : 280 € | - haute saison 5 nuits : 380 € |
| - basse saison 6 nuits : 320 € | - haute saison 6 nuits : 430 € |
| - basse saison 7 nuits : 350 € | - haute saison 7 nuits : 460 € |

7. *Branchement électrique (10 A) : 3,50 €*

8. *Taxe sur les animaux domestiques : 1,30 €*

9. *Garage mort*

- basse saison :
 - par jour : 5 €
 - par semaine 25 €
 - par mois 150 €
- haute saison par jour : 5 €

10. *Taxe de séjour (perçue au profit de la Communauté de Communes)*

- tarif de base : 0,22 €
- exonération totale selon la législation prévue en la matière

11. *Tarifs spéciaux*

- forfait hors-saison de 1 emplacement pour 2 adultes avec électricité sur présentation de la carte ACSI de l'année en cours (applicable à compter de 2011) 15 €
- réduction de 10% pour les clients effectuant
 - un séjour au Camping au delà de 3 semaines consécutives
 - sur la totalité du 2^e séjour ou plus dans la même saison pour un 1^{er} séjour de 3 semaines consécutives

12. *Occupation du domaine*

- Expositions, ventes et autres occupations : par exposant/par événement : 10 €
- restauration ambulante : par exposant / par événement : 20 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 13 avril 2018 -

Point 7 : Projet de police pluri-communale Molsheim-Dorlisheim

La mise en commun d'agents de Police Municipale est ouverte aux communes formant un ensemble de moins de 80 000 habitants d'un seul tenant. Les agents de Police Municipale mis à disposition sont compétents sur le territoire de chacune des communes concernées, pendant l'exercice de leurs fonctions sur le territoire d'une commune, ces agents sont placés sous l'autorité du maire de cette commune.

Le Conseil Municipal décide d'engager la commune de Molsheim dans le partenariat visant à la création d'une police pluri-communale avec la commune de Dorlisheim. Il approuve la convention de partenariat entre les communes de Dorlisheim et de Molsheim relative à la mise en œuvre de missions de sécurité, portant création d'une police pluri-communale Molsheim-Dorlisheim.

Point 8 : Rue des Romains – Cession foncière au profit de la Société SA Concept

La ville de Molsheim est propriétaire de la parcelle 686 section 27 d'une contenance de 1370 m² desservie à partir de la rue des Romains. Cette parcelle est classée au PLU en sa partie basse, en zone UB (développement urbain récent), en sa partie haute, en zone 2 AU (zones destinées à être ouvertes à l'urbanisation lorsqu'elles seront desservies par les réseaux). La partie haute a vocation à terme à s'intégrer à l'aménagement futur du secteur.

La société SA Concept envisage l'acquisition de l'arrière de la propriété 35 rue des Romains afin d'y implanter une construction. Pour mener à bien ce projet et desservir cette future propriété, il est nécessaire qu'un accès soit organisé.

Pour ce faire, la société SA Concept souhaite acquérir une bande de 3 mètres de large à détacher de la parcelle 686 contiguë au 35 rue des Romains.

L'emprise foncière concernée représente dès lors 1,97 are. Après négociation, il a été convenu de retenir un prix de cession de 18.500 € l'are TTC.

Le Conseil Municipal décide la cession de la parcelle concernée pour un montant de 36.445 € TTC.

Point 9 : Attribution d'une subvention à l'association des Amis de l'Orgue Silbermann de Molsheim – exercice 2018

Dans le cadre des travaux de relevage de l'orgue Silbermann, l'association des Amis de l'orgue organise 2 concerts et prévoit diverses manifestations :

- 15 avril 2018 : grande messe avec bénédiction de l'orgue et M. Mechler sonne l'orgue accompagné de l'Octuor de Cuivres d'Alsace
- Mercredi 18 avril 2018 : récital d'orgue
- Dimanche 22 avril 2018 : clôture des festivités (visite et exposition sur l'orgue)
- Dimanche 21 octobre 2018 : Journée de l'orgue
- Dimanche 18 novembre 2018 : concert « *la Cantarelle* »

Le Conseil Municipal décide dans ce cadre d'attribuer une subvention de 2.100 € à l'Association des Amis de l'Orgue Silbermann

Point 10 : Subvention à l'Amicale franco-allemande Molsheim – Gerbrunn

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à l'Amicale Franco-Allemande Molsheim-Gerbrunn d'un montant de 595,- € au titre de l'année 2018, afin de permettre de développer les échanges linguistiques et culturels dans le cadre du jumelage entre les deux cités.

Point 11 : Attribution d'une subvention à l'école maternelle du Centre pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Ce Monsieur au Nez Rouge »

L'assemblée délibérante décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 500 € à l'école maternelle du Centre pour l'organisation du spectacle « *Ce Monsieur au Nez Rouge* » qui a eu lieu le 28 mars 2018.

Point 12 : Attribution d'une subvention à l'école élémentaire le Gymnase Lucie Berger à Strasbourg au titre d'une classe de découverte au Château de Grande Romaine à Lésigny associant un élève originaire de Molsheim

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 45 € à l'école élémentaire le Gymnase Lucie Berger à Strasbourg.

Cette subvention contribue au financement d'une classe de découverte qui se déroulera du 14 au 18 mai 2018 au château de la Grande Romaine à Lésigny et qui concerne 1 élève originaire de Molsheim.

Point 13 : Attribution d'une subvention au groupe scolaire J-M. Lehn à Altorf au titre d'une classe de découverte associant un élève originaire de Molsheim

Sur la base des critères d'aides retenus pour l'organisation de classes de découverte ou transplantées au profit des élèves relevant des écoles primaires et de l'éducation spéciale des collèges, il a été décidé de verser une participation de 45 € au groupe scolaire J-M. Lehn à Altorf.

Cette subvention contribue au financement d'une classe transplantée qui s'est tenue du 19 au 23 mars 2018 et qui concerne 1 élève originaire de Molsheim.

***Prochaine séance du Conseil municipal : vendredi 29 juin 2018 à 18h30
en salle du Conseil***

Directeur de la publication : Jean-Michel Weber